

Initiatives ministérielles

quelque chose. Elles ont pris des décisions difficiles et ont commencé à réduire leurs budgets.

Je m'inquiète de l'Ontario. Je suis très inquiet de l'augmentation du déficit et des problèmes devant lesquels elle se trouve. Je suis très, très inquiet. Alors que les autres provinces se conforment, l'Ontario donne de grosses augmentations de salaires. À une époque où tout le monde se serre la ceinture, elle dépense de l'argent dans des secteurs critiquables. Elle pourrait elle aussi dégraisser son administration.

Tous les gouvernements provinciaux vont dans une direction, mais le gouvernement de l'Ontario semble aller à contre-courant. Je crois que ce qu'il fait va à l'encontre de ce que nous essayons de faire dans ce pays. Et c'est ce qui nous inquiète.

M. Milliken: Et cela devrait vous inquiéter.

M. McDermid: Merci. Mon collègue de Kingston et les Îles dit que nous devrions nous inquiéter parce qu'eux-mêmes sont inquiets. Je comprends ça.

Quand on parle avec les ministres provinciaux des Finances, on voit qu'ils se rendent compte que le déficit est un problème national. Ils le comprennent parfaitement. Ce n'est pas un problème fédéral, mais national, et tous les gouvernements doivent contribuer à le régler.

Nous avons eu l'autre jour une réunion avec le ministre des Finances de l'Ontario. Même lui cherche où réduire les dépenses. Il est également en train de privatiser, ce qui est très intéressant. Un gouvernement néo-démocrate—socialiste—qui est aussi en train de privatiser, de chercher à déterminer ce qu'il pourrait vendre. Que je sache, ils viennent de vendre le Dome.

Une voix: Ils l'ont bradé.

M. Blackburn (Brant): Que feriez-vous?

M. McDermid: Le NPD est en train de se disputer avec les libéraux à ce sujet. Peut-être devrais-je tout simplement les laisser faire. C'est fantastique.

Comme je l'ai fait remarquer, les principaux paiements de transfert aux provinces, y compris les transferts pécuniaires et les points d'impôt, augmenteront en moyenne de 3,7 p. 100 par an durant la période de 1991-1992 à 1995-1996, et tous les programmes fédéraux augmenteront de 3,4 p. 100.

À mon avis, il importe de mentionner ces chiffres car tout ce dont nous entendons parler, c'est de réductions et encore de réductions. Je tiens à ce qu'on prenne note de ces chiffres. Les paiements de péréquation étaient de 14 568 millions de dollars en 1984-1985. Ils seront de 20 620 millions au cours du prochain exercice, celui de

1992-1993. C'est-à-dire qu'ils vont grimper de 14,5 à 20,6 milliards de dollars.

Durant cette période, on est passé de 5,5 milliards de dollars à un peu plus de 9 milliards de dollars. Le Régime d'assistance publique du Canada n'est plus de 4 mais de 6,6 milliards. D'autres paiements de transfert sont passés de 2,1 milliards à 3 milliards de dollars. Au total, les paiements de transfert sont passés de 25,6 milliards à 38,1 milliards de dollars ou 38 100 millions pour l'exercice 1992-1993. Il ne s'agit donc pas de réductions. Ce sont bel et bien des augmentations. Nous sommes en train de limiter ces augmentations pour que le gouvernement fédéral aussi bien que les gouvernements provinciaux fassent preuve de discipline et de sagesse dans leur budget et leurs dépenses. C'est ce que les gens nous demandent de faire très clairement.

Je voudrais parler pendant une minute, si possible, des normes de santé provinciales. Beaucoup de choses ont été dites à ce sujet ce matin.

Le projet de loi C-20 modifie la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne la Loi canadienne sur la santé.

• (1610)

Actuellement, le gouvernement fédéral peut retenir les paiements de péréquation destinés à toute province qui ne respecte pas les normes de santé nationales prévues par la Loi canadienne sur la santé en ce qui a trait à l'intégralité, à l'accessibilité, à l'universalité et à la transférabilité des services ainsi qu'à l'administration publique du régime.

Étant donné que la croissance des transferts au chapitre du Financement des programmes établis est limitée, certains craignent que le gouvernement fédéral ne soit plus capable de continuer à appliquer la loi.

Le projet de loi C-20 permet au gouvernement fédéral de voir à ce que les provinces continuent de se conformer à la Loi canadienne sur la santé en l'autorisant à retenir des fonds autres que les transferts pécuniaires prévus au chapitre du FPE. Cette mesure donnera plus de latitude au gouvernement pour faire respecter les normes et les critères qui régissent le régime national d'assurance-maladie.

Permettez-moi de répondre à ceux qui prétendent que cette disposition est anticonstitutionnelle. Le gouvernement a été avisé par ses juristes que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, tel que l'a récemment confirmé la Cour suprême dans sa décision au sujet du renvoi concernant le RAPC, permet à celui-ci d'accompagner de conditions les fonds qu'il transfère aux